



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES
Séance du 21 décembre 2023**

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

Présents : COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, FRAYSSIGNES Patrick, BOUSQUET Christophe

Absents :

Excusés : LAGARDE Clarisse, COSTES Geneviève

Représentés : GAULTIER de KERMOAL François représenté par FRAYSSE Julien, GAYRARD Eléonore représentée par DRULHE Aurélie, ISNARD Claude représenté par COSTES Michel

Secrétaire : DRULHE Aurélie

Date de la convocation : 14 décembre 2023 Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : CANDIDATURE PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR

Monsieur le Maire présente la candidature de notre commune au programme Villages d'avenir.

CASSAGNES-BEGONHES dispose d'un certain nombre de services qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune. Afin de pouvoir conserver ce niveau de service et de se développer, la commune a besoin d'un véritable soutien.

Ce dispositif Villages d'avenir particulièrement ambitieux pour nos territoires va être un formidable accélérateur des transitions territoriales, notamment en termes d'écologie et de résilience et nous permettra, grâce à un soutien accentué en ingénierie dont nous avons besoin, de travailler sur ces fragilités tout en concevant un projet de territoire audacieux, individualisé et partenarial.

Il met à disposition un chef de projet pour accompagner les territoires dans la réflexion globale ainsi que dans la recherche de financements.

Les thèmes sur lesquels la commune souhaite s'engager pour son développement sont :

- réhabilitation et extension de son école, mais aussi dans un souci écologique toute l'isolation du bâtiment va être refaite et la cour d'école végétalisée. Pour garantir le bien-être des enfants, une salle de motricité sera créée.

Coût total estimé à 1 600 000 € HT

Calendrier : fin des travaux 2025

- renovation et projet de remise aux normes des tribunes de rugby, équipement indispensable pour la commune qui détient un club de rugby classé en fédéral II. Au-delà de la rénovation et de la mise aux normes de ces tribunes, des installations photovoltaïques seront réalisées en toiture.

Coût total estimé à 400 000 € HT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>

Calendrier : fin des travaux 2024

- **Besoin de construire un gymnase porté par PAYS SEGALI COMMUNAUTE**, la commune ayant un collège et plusieurs associations sportives qui n'ont pas de lieu pour pratiquer le sport. Les élèves du collège et des deux écoles primaires vont pratiquer l'éducation sportive dans la salle des fêtes.
Une étude serait nécessaire pour définir le coût de ce projet.

- **réhabilitation de la gendarmerie**, ce bâtiment abrite la gendarmerie et 7 appartements où sont logés les gendarmes et leurs familles.
Celui-ci a besoin d'une isolation ainsi que de gros travaux pour ses balcons qui menacent de s'écrouler.
Coût des travaux pas encore défini, des études sont nécessaires.
Calendrier : étude 2024, travaux 2025.

- **à la demande de la Préfecture, regroupement avec la commune de Centès 12120**
Le château de Taurines accueille chaque été une exposition d'art contemporain et constitue un véritable lieu artistique en invitant les artistes à se saisir du lieu. Au-delà de cet événement, il convient de noter que le château de Taurines fait partie intégrante du patrimoine local.
La commune projette l'aménagement de la grange et de la maison attenante, afin d'accueillir les artistes en résidence et les scolaires pour des ateliers pédagogiques et d'arts plastiques.
Tous les ans depuis plus de 10 ans, les enfants des écoles de CASSAGNES-BEGONHES se rendent au château pour les ateliers.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

par 10 voix pour dont 3 procurations

- Approuve les thèmes exposés par Monsieur le Maire,
- Charge Monsieur le Maire de la finalisation du contrat "Village d'Avenir" selon les éléments ci-avant présentés.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

DRULHE Aurélie
(Secrétaire de séance)



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>